

Titre du projet : Taxibus de Rimouski

Nom de la municipalité : Ville de Rimouski

Description du projet :

La Ville de Rimouski occupe un territoire d'une superficie de 335,33 km² et a une densité de population particulièrement faible, soit 46 321 habitant(e)s. Le transport collectif de ce territoire était auparavant composé d'autobus fournis par un transporteur privé. En 1988, ce projet a été abandonné, faute de rentabilité. Différentes études et analyses ont été effectuées à la fin des années 80 pour vérifier la faisabilité d'un transport en commun différent. L'idée d'un service de transport collectif par voiture taxi a émergé au début des années 90. C'est ainsi que le *Taxibus* a débuté, sous forme de projet-pilote, en 1993. Devant le succès remporté par cette formule, le *Taxibus* a desservi la Ville de Rimouski jusqu'en janvier 2011, à l'exclusion de tout autre type de transport en commun. Les améliorations au service *Taxibus* ont été nombreuses au fil des années (ajout d'heures de service, bidirectionnalité, tarifs étudiants, etc.) et se sont traduites par une augmentation importante de l'achalandage qui a connu son point culminant à près de 125 000 déplacements annuels en 2009.

En janvier 2011, la Ville de Rimouski a mis en place un système de transport en commun mixte combinant le *Taxibus* et des circuits de minibus urbains (*Citébus*). Les *Citébus* desservent maintenant les secteurs les plus densifiés de la Ville où réside plus de 80 % de la population. Les *Taxibus* desservent les secteurs périphériques moins denses. Des correspondances permettent d'arrimer les deux types de service.

Le *Taxibus* est un service « sur demande » qui nécessite une réservation, au moins une heure à l'avance. Cependant, un seul appel est requis pour un ou plusieurs déplacements. Ce service prévoit un délai d'attente à l'arrêt pouvant aller jusqu'à 15 minutes. Ce délai varie selon le nombre de passagers(ères) et l'ordre d'embarquement. Les courses peuvent inclure jusqu'à quatre passagers(ères) à la fois.

Le principe de réservation évite de mettre des véhicules en circulation s'il n'y a pas de déplacement à effectuer, ce qui réduit donc les émanations de gaz à effet de serre (GES) ou les frais inutiles. La répartition permet les courses les plus efficaces possibles, à un moindre coût de consommation. Elle assure l'utilisation maximale des véhicules. Les frais d'exploitation correspondent à des déplacements réels d'usagers. Il n'y a pas de déplacement de véhicule sans passager. Il n'y a pas de frais d'entretien des véhicules à la charge de la Ville. Le bris d'un véhicule n'entraîne pas de retard ou d'interruption car la flotte de taxis est à la disposition du service. Le *Taxibus* offre une multitude de trajets possibles en fonction de la demande. Le travail de répartition permet d'offrir aux usagers(ères) des trajets courts et directs. Il est confortable et sécuritaire, assurant une place assise avec ceinture de sécurité aux passagers(ères). Des sièges d'auto pour enfants sont aussi disponibles. Ce type de service convient aux secteurs à faible densité de population qui ne pourraient assurer la viabilité d'un service en continu. Il est écologique en évitant la circulation de véhicules vides. Jusqu'à un certain niveau d'achalandage, le *Taxibus* est plus économique que l'autobus. La nécessité de procéder à une réservation est un irritant pour certains citoyens(nes). Cependant, elle assure des économies monétaires substantielles et une diminution des émanations de GES.





Région(s) : Bas-Saint-Laurent

Population : 46 321 habitants

Dates de début et de fin du projet : Septembre 1993 à janvier 2011

Coûts du projet

Les coûts du Taxibus comprennent le coût des courses de taxi et les dépenses d'administration de La Société des transports de Rimouski, organisme à but non lucratif mandaté par la Ville, et qui opère, entre autres, le centre d'appel et la répartition. Le contrat avec la coopérative de Taxi est basé sur le coût des courses au taximètre, moins 4 % d'escompte en considération du volume de courses. Le chauffeur démarre le taximètre au moment du premier embarquement et note le prix indiqué au moment du dernier débarquement inscrit à la feuille de route transmise par La Société des transports de Rimouski.

- En 2008, pour 115 303 déplacements, les coûts étaient de 799 658 \$ avec une participation financière de la Ville de 353 048 \$.
- En 2009, pour 124 516 déplacements, les coûts étaient de 928 188 \$ avec une participation financière de la Ville de 416 734 \$.
- En 2010, pour 120 994 déplacements, les coûts étaient de 952 177 avec une participation financière de la Ville de 450 836 \$.

Les services bénéficient d'une aide financière du Ministère des transports du Québec (MTQ) via le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes* et le *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun* (Plan vert).

Recours au(x) programme(s) d'aide financière suivant(s)

- | | |
|---|-----------|
| • Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes – MTQ | 86 605\$ |
| • Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (Plan vert) | 150 009\$ |
-

Personne(s) contact :

Municipalité

Ville de Rimouski

Ann Marchand

Coordonnatrice à la Direction générale

418 724-3295

Ann.marchand@ville.rimouski.qc.ca